

**PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU  
COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON  
DU 6 AVRIL 2022**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 15  
Membres ayant donné procuration : 3  
Membres absents excusés : 2

L'an deux-mille-vingt-deux le six avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le trente-et-un mars, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE :

Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. MELEO Guy,  
M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès,  
et M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,  
M. STEICHEN Christian, M. ANTOINE Marc, M. FOSSO Antoine  
(il a suppléé M. JURCZAK) et M. CORAZZA Hervé

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

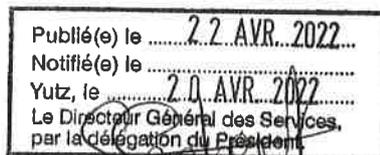
: M. DE LAZZER a donné procuration à Mme Patricia RENAUX

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. FADI Hassan a donné procuration à M. Michel PAQUET

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul a donné procuration à M. Michel PAQUET



**Stéphanie SIEBERT**

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH : Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS : M. GLODEN Roland  
TROIS FRONTIÈRES

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. CORAZZA est arrivé à 19h25 pendant la délibération relative à l'affectation du résultat 2021. Il a participé au vote de cette délibération et au vote de toutes les délibérations suivantes.

Affiché au siège du SYDELON le : **22 AVR. 2022**

## **ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération n°2022-06	Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 9 mars 2022.
Délibération n°2022-07 :	Participations 2022, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés
Délibération n°2022-08 :	Appel à cotisation des membres du SYDELON
Délibération n°2022-09 :	Compte de gestion 2021
Délibération n°2022-10 :	Compte Administratif 2021
Délibération n°2022-11 :	Affectation du résultat 2021
Délibération n°2022-12	Budget Primitif 2022
Divers	

En préambule, le Président salue le correspondant du Républicain Lorrain. Il informe les membres qu'il vient d'évoquer avec les Vice-Présidents du bureau, qu'il avait été mis en provision 24 000 euros pour des Études et que ceux-ci pourraient être utilisés pour une étude relative à la méthanisation. Il leur demande s'ils seraient d'accord pour cette approche budgétaire. Les membres approuvent. Il proposera à M. TINNES et à Mme RENAUX de travailler en binôme sur ce dossier.

### **Délibération n°2022-06**

**Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 9 mars 2022.**

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 9 mars 2022.

**Le Président** demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal.

M. FOSSO demande que, dans le paragraphe « Interventions sur le projet de recyclerie » soit ainsi modifiée la remarque du Procès-Verbal : « 500 logements sont également prévus » au lieu de « 500 logements sociaux ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 9 mars 2022 avec la remarque précitée.

### **Délibération n°2022-07**

**Objet : Participations 2022, des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés**

Les statuts du SYDELON prévoient le versement d'une participation financière liée aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés, ceci afin de permettre au SYDELON d'honorer les factures mensuelles de chaque prestataire.

Chaque année, le SYDELON fixe le montant de la participation et les modalités de versement de chaque structure membre qui sont décrites dans une convention financière.

La participation 2022 est calculée sur la base des tarifs des marchés révisés qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022, et des tonnages transportés et traités en 2021 pour chaque EPCI. Elle fera l'objet d'une régularisation sur l'exercice N+1 au vu des prestations facturées tant en dépenses qu'en recettes.

Il conviendra donc de retirer de la participation 2022, les versements de janvier, février, mars et avril 2022 et de répartir le solde entre les 8 mois restants.

Aussi, la participation financière des structures membres se répartit comme ci-dessous :

<b>EPCI MEMBRE</b>	<b>Participations 2021 TTC</b>	<b>Participations 2022 TTC</b>	<b>Hausse</b>
Communauté d'Agglomération de Portes de France Thionville	<b>6 286 996 €</b>	<b>6 933 021 €</b>	<b>10,3%</b>
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	<b>5 377 905 €</b>	<b>5 974 752 €</b>	<b>11,1%</b>
Communauté de commune de Cattenom et environs	<b>1 957 117 €</b>	<b>2 058 033 €</b>	<b>5,2%</b>
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	<b>820 936 €</b>	<b>967 998 €</b>	<b>17,9%</b>

Les principales évolutions de tarifs qui contribuent à cette augmentation sont les suivantes :

- la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) va augmenter de 30 à 40 € HT/T sur l'enfouissement et de 11 à 12 € HT/T pour l'incinération,
- une forte augmentation des tonnages en déchèteries,
- une actualisation des prix des marchés limitée à 2%

**Le Président** précise que la faible hausse des participations 2022 pour la CCCE s'explique par l'absence d'augmentation du tonnage de « tout venant ».

**M. MEDVES** informe l'assemblée qu'il s'est rendu au centre de transfert de Manom pour le remplacement du pont bascule. Il a constaté sur le site quelques dysfonctionnements qu'il a rapportés au Sydelon.

**Le Président** informe que les remarques de M. MEDVES seront transmises aux EPCI concernés et devront être traitées en interne au sein des EPCI.

**Mme BUHAJEZUK** interroge le Président au sujet des nids de poule présents sur la route menant au centre de transfert de Manom.

**Le Président** répond que leur réparation a été budgétée et les crédits seront votés lors de ce comité. Les travaux pourront alors être lancés.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** la participation selon le tableau ci-dessus.

### **Délibération n°2022-08**

#### **Objet : Appel à cotisation des membres du SYDELON**

Conformément aux statuts, les contributions des structures adhérentes concernant les frais d'administration générale de gestion, d'études et de développement sont calculées au prorata des populations de chaque membre.

Compte tenu des 2 projets d'investissements votés lors du Rapport d'orientation budgétaire, il convient de voter, pour 2022, une cotisation de 2,77 euros HT en lieu et place de la cotisation de 6.02 euros HT.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** le montant de la participation des membres du SYDELON à **2,77** euros hors taxes par habitant pour l'année 2022.

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation.

La recette de **524 097,85** euros hors taxes sera inscrite au Budget Primitif 2022.

### **Délibération n°2022-09**

#### **Objet : Compte de gestion 2021**

Le compte de gestion, établi par le trésorier avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

L'exécution des dépenses et des recettes du SYDELON a été réalisée par le receveur en poste à la trésorerie de Hayange.

Pour l'exercice comptable 2021, il a été constaté une identité de valeur entre les écritures au compte administratif et celles au compte de gestion du receveur.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le compte de gestion pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

### **Délibération n°2022-10**

#### **Objet : Compte Administratif 2021**

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le Compte Administratif 2021 du SYDELON a été précédé par :

- le rapport d'orientation budgétaire tenu le 9 mars 2022,

## I. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2021 de la section de fonctionnement atteint **1 306 402,86** euros. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 15 261 506,42 euros. Les principales recettes sont :

- **1 133 475,70** euros de participations aux frais de fonctionnement (cotisations de 6.02 euros H.T. par habitant),
- **13 330 820,70** euros de « participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés »,
- **795 590,17** euros de ventes de produits résiduels.
- **1619,85** autres recettes.

Les dépenses de fonctionnement totalisent 13 955 103,56 euros.

## II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **15 342,60** euros, dont **10 305,00** euros en immobilisations incorporelles (frais d'études, frais d'insertion, concessions), et **5 037,60** euros en immobilisations corporelles (matériel de bureau, matériel informatique et mobilier, cheptel).

Le Président, Michel PAQUET, quitte la salle et cède la Présidence à Mme RENAUX Patricia,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Patricia RENAUX, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le compte administratif pour l'exercice 2021 du SYDELON arrêté comme suit :

<b><i>Section de Fonctionnement</i></b>	
Recettes	15 261 506,42 €
Dépenses	13 955 103,56 €
Résultat de l'exercice	1 306 402,86 €
Résultat de fonctionnement reporté	73 313,17 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>1 379 716,03 €</b>
<b><i>Section d'investissement</i></b>	
Recettes	41 812,64 €
Dépenses	15 342,60 €
Résultat de l'exercice	26 470,04 €
Résultat d'investissement reporté	295 656,51 €
<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>322 126,55 €</b>
<i>Restes à réaliser :</i>	
Recettes d'investissement	0,00€
Dépenses d'investissement	0,00€
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>322 126,55 €</b>

**Objet : Affectation du résultat 2021**

Après les votes du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au comité syndical l'affectation du résultat 2021 selon le tableau ci-après :

**Affectation du résultat 2021**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	15 261 506,42€
Dépenses	13 955 103,56€
Résultat de l'exercice	1 306 402,86€
Résultat de fonctionnement reporté	73 313,17€
<b>soit un résultat Excédent</b>	<b>1 379 716,03€</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	41 812,64€
Dépenses	15 342,60€
Résultat de l'exercice	26 470,04€
Résultat d'investissement reporté	295 656,51€
<b>soit un résultat Excédent</b>	<b>322 126,55€</b>
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes	0,00€
Dépenses	0,00€
Excédent	0,00€
<b>SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES À RÉALISER,</b>	
<b>UN EXCÉDENT DE FINANCEMENT DE</b>	<b>322 126,55 €.</b>

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT « ... Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement. »

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AFFECTE** le résultat 2021, soit **1 379 716,03€** comme suit :

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) **699 716,03€**

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) **680 000,00€**

**Objet : Budget Primitif 2022**

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 9 mars 2022, le budget primitif 2022 tel que présenté, montre :

- ✓ Des dépenses de fonctionnement se montant à **17 016 487,39** euros qui englobent les dépenses liées aux marchés de traitement tous flux confondus et aux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries, aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnels.
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets et à l'affectation du résultat 2021.
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de **1 299 521,51** euros pour l'achat de terrains, l'acquisition d'un pont bascule, la réfection de voirie, des études relatives au traitement et à la valorisation des déchets sur le territoire, ainsi que des écritures d'ordre.
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

**M. MEDVES** revient sur le centre de transfert de Manom et souligne que certains camions roulaient très vite Ils n'avaient pas une vitesse adaptée sur la petite route ni lorsqu'ils accèdent au pont bascule. Il souhaite que son message soit diffusé aux utilisateurs concernés.

**Le Président** répond que l'on donnera la consigne à nos agents respectifs.

**M. LOUIS** s'interroge sur les dépenses d'investissement, 1 299 000 euros, pour lesquelles il est indiqué l'achat de terrain. Il demande de quel terrain il s'agit.

**Le Président** répond qu'il s'agit des terrains pour le centre de transfert et la recyclerie.

**M. LOUIS** réitère que si le Sydelon souhaite installer le centre de transfert sur le site de l'Europort, il faudra acheter les 7 ha, il ne désire pas scinder le terrain. Cela coûtera alors 2 100 000 et les dépenses sont donc insuffisantes, d'où l'importance de savoir quel projet on retient.

**M. LOUIS** est en train de faire un état des lieux des quantités de gaz qui seraient consommées par les entreprises sur Europort. Pour pouvoir avoir le droit de consommer le gaz produit sur le site, il faut que ce soit de l'autoconsommation. Il faudrait envisager que les entreprises tout autour consommant du gaz puissent intégrer un montage avec le Sydelon

**Le Président** dit qu'on peut avoir une réflexion plus large et aller jusqu'aux bus du SMITU en passant par les moyens de transport de nos collectivités.

**M. LOUIS** rappelle que sur un autre terrain de la ZAC d'Europort, 4 groupes de solution d'hydrogène vont être installés avec un démarrage pour le 1<sup>er</sup> groupe à l'horizon 2026.

**Le Président** dit que l'Eurométropole de Metz utilise l'hydrogène pour le « Mettis », ils produisent et consomment.

**M. LOUIS** précise que l'Eurométropole de Metz ne produit pas d'hydrogène, l'hydrogène vient d'Alsace. Il souhaite rencontrer Bernard SERIN, Partenaire de l'Eurométropole de Metz dans ce dossier afin de lui proposer d'acheter l'hydrogène de Thionville plutôt qu'en Alsace. H2V, porteur de ce projet a recherché quels étaient les débouchés possibles pour ce groupe de production.

**Le Président** ajoute qu'il avait compris que l'Eurométropole de Metz fabriquait son hydrogène. Donc actuellement, l'Eurométropole a le projet avec Bernard SERIN. Le temps de cette transition, l'hydrogène vient d'Alsace. M. GROSDIDIER a pour ambition de construire avec Bernard SERIN une fabrique d'hydrogène et de l'utiliser pour le Mettis.

**M. LOUIS** répond qu'il n'avait pas connaissance de cela. Selon l'article qu'il a lu, l'hydrogène provenait d'Alsace.

**Le Président** indique qu'un rendez-vous avec Bernard SERIN va être fixé avec son Vice-Président en charge du développement économique.

**M. FOSSO** rappelle qu'il a vu le travail qui a été accompli au sein du Sydelon pour la création d'un centre de tri, un centre de transfert et une recyclerie. Il souligne que les services du Sydelon ont effectué du très bon travail. Si demain il y a un rapprochement entre les deux intercos ce sont les populations qui décideront du projet. Il y a tellement de travail à faire pour les populations qu'il faut que l'on y travaille. Ce n'est que de la bonne volonté et rien ne peut obstruer les projets. On est là pour discuter faire des études et pour aller de l'avant. Quand il lit le rapport, que l'on y parle de coquille vide pour le Sydelon, il n'y croit pas. Selon lui, le Sydelon est la plus belle chose qui puisse arriver aux citoyens.

**Le Président** répond qu'en effet le terme n'est pas bien choisi. Ce n'est pas une histoire de coquille vide. Aujourd'hui, on est arrivé à un moment où on doit réajuster les axes et les orientations.

On est à un carrefour. On a travaillé pendant un certain temps sur un projet qui identifiait un partenaire, un mode de fonctionnement. Il y a près d'un an a été évoqué un repositionnement. Les services du Sydelon travaillent avec l'Eurométropole de Metz et Haganis pour voir comment on peut avancer sur ce positionnement et si légalement on peut aller au bout de celui-ci. L'État sera saisi sur ce dossier.

Il transfèrera à chaque Président d'EPCI les comptes rendus de ces réunions de travail.

Une réunion technique va se tenir le 28 avril avec les services techniques des EPCI. A l'issue de celle-ci, les Présidents pourront se réunir et statuer sur l'avancée du projet.

Depuis la création du Sydelon, une seule chose a été faite, c'est la mutualisation des marchés qui a permis des économies. C'est la 1<sup>ère</sup> petite avancée qui a servi les habitants de notre territoire en permettant de maîtriser le coût de traitement des déchets. On avait travaillé sur un schéma et quand on est arrivé au bout, par l'incertitude financière d'un partenaire, par l'évolution de la loi et de l'arrivée des biodéchets, les deux agglomérations ont changé d'orientation.

L'assemblée syndicale avait statué de ne pas faire de méthanisation car avec le partenariat que l'on faisait avec le Sydeme on avait un échange de flux où on apportait nos biodéchets sur leur unité de méthanisation et eux apportaient le tri chez nous.

Malgré tout, les choses avancent, les réflexions évoluent. Le fait d'acter les 24 000 euros restants au bureau d'étude pour étudier la méthanisation, c'est une nouvelle avancée. On se recentre aussi sur une recyclerie. On a encore à réfléchir sur un, deux ou trois centres de transfert avec une organisation pour le déplacement des camions. Aujourd'hui, on a fait un pas vers une direction commune après un changement de cap.

**M. LUCCHINI** souligne qu'il y avait au Sydelon une volonté d'avancer. Mais d'un œil plus extérieur, on pouvait se demander si les choses avançaient réellement ou pas.

Aujourd'hui, on avance réellement. Pour la recyclerie une réunion est programmée prochainement. Les sites vont être visités. Donc on peut avancer rapidement sur ce projet-là.

Le centre de transfert, c'est acté. Il faut seulement savoir si on en fait un ou deux.

Après, il reste le projet du centre de tri. Ce sera l'exemple de travailler sur un projet commun pour les deux agglomérations. Ce sera une manière de voir l'avenir et de prendre une décision sur ce que l'on fera. Il interroge le Président sur l'impression d'avoir des délais assez longs entre chaque réunion.

**Le Président** explique que pour la date du 28 avril, la raison est qu'il avait été prévu qu'elle se tiendrait après les vacances et elle a été choisie en fonction de son agenda. Il souhaitait y assister. Il fallait aussi tenir compte que des agents pouvaient être en vacances.

Il dit que c'est possible pour lui le 2, 4 ou 5 mai de retenir la date pour une réunion politique. On n'est pas obligé d'attendre le 28 pour fixer la date de réunion avec les élus si les services sont prêts rapidement après le 28.

**M. LOUIS** rappelle que si on construit 2 centres de transfert, on investira 2 fois la même somme, si on en construit 3, on investira 3 fois la même somme. Il ne faut qu'un seul centre de transfert. Par contre, il faut savoir quel est le périmètre. La CCB3F a déclaré qu'elle ne quitterait pas le Sydeme mais qu'elle n'excluait pas de quitter le Sydelon.

**Le Président** souhaite mettre un bémol à ces propos en précisant que la CCB3F avait toujours imaginé quitter le Sydeme pour venir au Sydelon et que maintenant depuis un certain temps il se pose des questions et il ne sait pas si cela ne serait pas le contraire.

**M. LOUIS** dit que textuellement, ses mots ont été : « Nous ne quitterons pas le Sydeme ». Et il lui a posé la question : « Est-ce qu'à contrario cela veut dire que vous quitterez le Sydelon ? Il a répondu : « On ne l'exclut pas. » Voilà exactement les mots qu'il a prononcés.

La position de **M. LOUIS** est qu'il faut un seul centre de transfert et qu'il faut savoir très vite quel est le périmètre que ce centre de transfert devra couvrir car on ne le positionnera pas au même endroit.

Le 28 avril se tiendra une réunion technique mais il faudrait que la réunion politique suive rapidement car il souhaite savoir si les installations du Sydelon viendront sur la ZAC d'Eurometropole ou pas.

**Le Président** répond que même si la réunion a bien lieu, on n'est pas sûr de pouvoir répondre à cette question si vite. Si l'État répond que le Sydelon ne peut pas aller chez Haganis, on revient au plan A.

**M. LOUIS** avait compris que l'État, au moins verbalement, était favorable au regroupement du tri des déchets recyclables sur Haganis.

**Le Président** ajoute qu'il y a quand même 2 questions légales : les 20% et le cadre de l'échange.

**M. LOUIS** précise que pour le syndicat E LOGIN<sup>4</sup>, ce sont les mêmes intercommunalités que le Sydelon, plus la CCB3F et la CC du Pays Haut Val d'Alzette. Il faut donc aussi se préoccuper de ses finances.

Il a deux prospects très sérieux pour les terrains. Après avoir examiné la technique, il faudra avoir une décision politique, le plus rapidement possible de manière à protéger les intérêts des intercommunalités dans les deux syndicats.

**Le Président** précise que ce sont les intercommunalités qui ont décidé du timing.

**M. LOUIS** poursuit en disant qu'il s'est engagé auprès des EPCI à ne pas les solliciter au-delà de la cotisation annuelle. Si la situation perdure sans décision, il faudra que les EPCI accepte d'en supporter les conséquences.

**Le Président** acquiesce. Il faudra attendre le positionnement de l'État. Trois juristes avaient dit que cela n'était pas possible. Si l'État donne son accord, malgré ça, rien n'empêchera qu'une entreprise privée mette le Sydelon au tribunal administratif au sujet de cette coopération public-public.

Dans le cadre de cet échange, la seule chose qui est identifiée, c'est un échange intellectuel. À partir du moment où l'Eurometropole de Metz saisit le Préfet, il a 3 mois pour rendre réponse.

**M. ZIEGLER** a l'impression que l'on n'avance pas. Au fur et à mesure les projets disparaissent. On tire le frein à main. Le centre de transfert, on en parle depuis un moment. La ville de Manom se plaint, il faut en faire un. La méthanisation, il faut la faire. Il faut acter les projets à un moment.

**Le Président** explique que la méthanisation, c'est un nouveau projet, donc il faut refaire une étude. Son rôle est de faire en sorte que l'on ne prenne pas de décisions qui nuisent aux habitants.

Aujourd'hui, on n'a pas de prix pour l'échange avec Haganis. On ne sait pas si ce prix sera « capé ». On doit encore travailler sur ce dossier.

On doit attendre le retour du Préfet. Si ce dossier aboutit, on sera prêt pour septembre. Il n'y a pas de freins ni dans les services ni chez les élus. On a besoin de plus de certitudes pour pouvoir avancer.

**Mme REBSTOCK** souhaite intervenir sur l'aspect certitude. Pour elle, aujourd'hui, nous n'aurons pas de certitudes. La justice est indépendante et il y a une loi et des jurisprudences, donc des certitudes on n'en aura pas.

Aujourd'hui, on a fait un pas, on va pouvoir travailler sur une autre option qui est la méthanisation.

La méthanisation, par un échange de flux, qui pourrait s'installer rend le partenariat plus sécurisant.

Il faudrait contacter l'Eurométropole de Metz et Haganis et poser la question de la possibilité de faire un échange de flux si nous nous engageons sur de la méthanisation. La 1<sup>ère</sup> question que l'on doit se poser est si on pourra bénéficier de ce flux messin. Dans le courrier à destination du Préfet, on peut ajouter cette possibilité d'échange.

**Pour le Président**, la question est : Si le Sydelon a les moyens de traiter les biodéchets, est-ce que l'Eurométropole s'engage à venir les traiter chez nous ?

**Mme REBSTOCK** ajoute que cette question change l'étude sur la méthanisation. Elle va sortir de cette réunion avec beaucoup d'espoir et d'envie retrouvés sur les dossiers.

**M. LOUIS** pense que l'on peut même imaginer des péniches qui emmènent des déchets recyclables vers Haganis et qui reviennent avec des biodéchets.

**M. MELEO** précise qu'en 2005 le centre de tri Haganis était déjà surdimensionné. Trois lignes de tri avaient été prévues, une seule a été installée. Il avait été proposé de récupérer les déchets de Thionville mais pour des raisons politiques cela ne s'est pas fait. Il était prévu aussi une ligne de train pour acheminer ces déchets. Selon lui, on risque de ne pas échapper à un marché public.

**Le Président** dit que justement on voulait conventionner pour éviter un marché public. Le but du changement de cap était de pouvoir être assuré de travailler avec Haganis.

**Pour Mme DUTTA GUPTA**, l'échange de flux avec la méthanisation lui semble être une excellente idée. On pourra mettre la méthanisation à Europort et on résout le problème des terrains.

**Le Président** explique qu'avec la méthanisation, on retombe dans un échange normal. On ne se pose alors même plus la question du risque du conventionnement. Avec l'échange de flux avec le méthaniseur, on peut échapper à la problématique des marchés publics.

On doit construire notre méthaniseur. En attendant sa construction, on continue avec le marché public de PAPREC.

Il faut que l'on ait l'accord de l'Eurométropole de Metz de pouvoir traiter leurs biodéchets.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif pour l'exercice 2022 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

**VOTE**

le budget général pour l'exercice 2022 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	<b>17 016 487,39€</b>
- la section d'investissement à	<b>1 299 521,51€</b>

Divers

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20.**

La secrétaire de séance

Christelle BUHAJEZUK



Yutz, le **20 AVR. 2022**

Le Président

Michel PAQUET